



REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 12 mai 2017, à compter de onze heures, le bureau communautaire, sur convocation du 10 mai 2017 du Président, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel d'Agglomération, sous la présidence de Christophe DEGRUELLE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

DEGRUELLE Christophe, FROMET François, TONDEREAU Alain, GARCIA Corinne, LESCURE Pierre, GAVEAU Simone, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, OLAYA Pierre, CONTOUR Michel, BOUJOT Jérôme, THIOULET François, BOURSEGUIN Yann, CHARZAT Gérard, MORETTI Jean-Marc, GASIGLIA Jean, LEFEBVRE Jean-Pierre, MOELO Didier, LEDOUX Stéphane, LEPRAT Denis, GUIMARD Serge, BOULAY Jean-Albert, PASQUET Joël, BURNHAM Henri, CROISSANDEAU François, GENUIT Eliane, BORDE François, GUILLON Didier, SEVREE Yannick, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, DARNIS Michel, MORESVE Maryse, PANNEQUIN Bernard, MARSEAULT Marie-Noëlle, GILBERT Elie, LE BELLU Nicole, MASSON Philippe, GOURAULT Jacqueline, MARY Christian

POUVOIRS :

SIMONNIN Benoît donne procuration à MORETTI Jean-Marc, VETELE Benjamin donne procuration à GARCIA Corinne, GALLARD Lionella donne procuration à CROISSANDEAU François, LHERITIER Catherine donne procuration à GASIGLIA Jean, BARBOUX Annie donne procuration à TONDEREAU Alain, LEHOUELLEUR Yves donne procuration à GUETTARD Philippe, VEE Alain donne procuration à BURNHAM Henri, CHAPPUIS Jean-Noël donne procuration à BAILLY Françoise, PIGOREAU Didier donne procuration à PANNEQUIN Bernard, BARROIS Yves donne procuration à BOULAY Jean-Albert, LE TROQUIER Catherine donne procuration à DARNIS Michel, MONTARU Pierre donne procuration à BORDE François, GRICOURT Marc donne procuration à DEGRUELLE Christophe

MEMBRES EXCUSES :

BAUDU Stéphane, BOURGUEIL Claudette, GEORGE Yves, FESNEAU Michel

Début de séance 11 h 00

Secrétaire de séance : Madame Eliane GENUIT

N° 2017-099	FONCIER – Réhabilitation de la friche « QUEBECOR » - Acquisition auprès de la Ville de Blois, de parcelles situées à l'angle de l'avenue de Vendôme et de la rue Alexandre VEZIN à Blois.
--------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de la Ville de Blois, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée HH 12 d'une superficie de 159 m² et une emprise foncière d'environ 100 m², sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle HH n° 9 ;

- dire que les frais d'arpentage et d'acte correspondants seront à la charge d'Agglopolys ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom d'Agglopolys, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 12h30.

***Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE***

***Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables à la Mairie de Blois :
Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.***

Affiché le 19 mai 2017.